

**Déclaration Suisse, Point 24 (Lisbonne), 27.09.2018**

La Suisse salue la première adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne.

Aux yeux de notre délégation, le système de Lisbonne offre des opportunités importantes: l'économie de régions entières, sur tous les continents, repose en grande partie, et parfois essentiellement, sur la protection adéquate de l'indication géographique ou de l'appellation d'origine qui distingue leur production et incorpore la réputation qui leur confère une place particulière sur le marché global. La Suisse souhaite, par conséquent, que le système de Lisbonne puisse se développer efficacement et remplir les besoins de ses membres.

Nous prenons note, en tant qu'observateurs, du sérieux avec lequel les membres de l'Arrangement de Lisbonne ont discuté des questions relatives au financement du système.

Considérant la situation de transition dans laquelle se trouve actuellement le système de Lisbonne, dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève, et les questions relatives à son développement – y compris les questions financières – la Suisse est favorable à ce que ce groupe de travail se réunisse à nouveau en 2019, avant les prochaines Assemblées.

Ce système, grâce à sa modernisation par l'Acte de Genève, est en effet appelé à prendre une nouvelle ampleur grâce à la participation d'un plus grand nombre de pays, dans l'intérêt des producteurs dont l'indication géographique ou l'appellation d'origine constitue le principal capital de propriété intellectuelle, quel que soit le niveau de développement du pays dans lequel ils se trouvent.